

#Innovation 2025

L'enquête des
start-ups,
PME
ETI innovantes



Avec nos partenaires



Mouvement
des Entreprises
de France

VALIANS
avocats

Introduction

L'innovation, ce moteur puissant et continu de l'évolution d'une société, irrigue de nombreux champs scientifiques et économiques.

Nous présentons, cette année, les résultats de notre enquête sur les dispositifs publics en faveur de l'innovation au cœur d'une période qui depuis la présentation des résultats 2024 n'a pas cessé d'être singulière.

Instabilité gouvernementale, situation inédite s'agissant de la composition sans majorité de l'Assemblée nationale, finances publiques au cœur de choix décisifs et répercussion de ce qui précède sur l'économie et les perspectives économiques.

Il faut dire que les débats de l'année écoulée sur la fiscalité propre à la R&D et à l'innovation dans notre pays n'ont pas été de nature rassurante et que l'image de l'épée de Damoclès est dans tous les esprits malgré certains efforts, discours et initiatives prises pour soutenir le tissu entrepreneurial et innovant français.

Dans ce contexte, ce qui nous rassemble – l'attention portée à l'attractivité, à la souveraineté et à la réindustrialisation – peut nous permettre de relever de grands défis à condition de mobiliser des moyens en conséquence.

Au cours des dernières années, l'innovation a fait l'objet de multiples actions prenant des formes différentes (mesures fiscales, référencements, financements spécifiques, processus d'achat, création d'écosystèmes...).

Les résultats de notre étude, qui reposent sur les réponses de nombreuses entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national, interpellent, guident et sensibilisent l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation avec un objectif inchangé.

À travers le suivi des engagements et des actions publics ainsi que de leur perception par les premiers concernés, nous rappelons qu'il est indispensable de garantir un environnement favorable au développement des entreprises d'innovation et de croissance au service de la compétitivité et de la création d'emplois en France.

Écosystèmes à l'image de la French Tech, créée en 2013, évolution et amélioration des règles de la commande publique d'innovation, création d'agences d'innovation dans des domaines structurants comme la défense, les transports et la santé, dispositifs fiscaux, plan de relance sont autant de briques d'un édifice qui mérite une attention sérieuse animée d'une vision à long terme.

Cette année encore, sous la forme d'une confirmation évidente, nous relevons, d'une part, un attachement extrêmement fort à des dispositifs structurels constitutifs d'une véritable politique publique de l'innovation, à l'image du crédit d'impôt recherche (CIR), du crédit d'impôt innovation (CII) ou du statut de jeune entreprise innovante (JEI). De manière générale, les chiffres et les commentaires appellent à la fois de la stabilité et un renforcement du recours aux dispositifs en faveur de l'innovation.



Avant-propos

L'innovation, ce moteur puissant et continu de l'évolution d'une société, irrigue de nombreux champs scientifiques et économiques.

Elle constitue, pour les chercheurs, davantage qu'un simple horizon : elle représente cette alchimie particulière qui transmute l'abstraction de leurs travaux en réalisations tangibles.

Les dispositifs fiscaux - via le CIR et le CII - pour favoriser cette innovation cristallisent régulièrement les débats, et le prochain examen budgétaire, avec les fortes contraintes actuelles, ne fera certainement pas exception. Mais au-delà du volume des aides visant à encourager la recherche privée, notamment à la traîne par rapport à la stratégie de Lisbonne, c'est la philosophie même de notre modèle qui doit être interrogée.

Par ailleurs, la loi de programmation de la recherche adoptée fin 2020 a insufflé un peu de souplesse dans le domaine de la recherche publique, sans toutefois permettre de rivaliser avec d'autres pays où les salaires sont significativement plus élevés. Les amputations drastiques pratiquées aux Etats-Unis depuis un an montrent toutefois la fragilité d'un secteur soumis aux vicissitudes politiques.

Chargé par le Parlement d'évaluer et d'orienter le choix de l'exécutif dans le domaine scientifique et technologique, l'OPECST se saisit de chaque occasion de mettre en lumière des perspectives d'innovation. Cela conduit les parlementaires à se pencher sur des sujets aussi variés que les techniques génomiques, l'intelligence artificielle, le quantique ou le nouveau nucléaire.

Les échanges que je peux avoir avec les différents acteurs, en tant que Président de l'OPECST, convergent vers une demande unanime de simplification de l'écosystème français. À l'instar de tant d'autres domaines, l'excès de bureaucratie siphonne un temps précieux qui devrait être sanctuarisé pour la recherche. S'agissant de l'efficience de la dépense publique, nous devons aussi faire preuve d'innovation !



Stéphane Piednoir
Sénateur
Président de l'OPECST

Le prix Nobel d'économie décerné cette année à l'économiste français Philippe Aghion nous rappelle un fait simple : la croissance repose sur l'innovation.

C'est en créant les conditions favorables à la recherche, à la prise de risque et à la diffusion des nouvelles technologies que nos économies demeurent compétitives et que nos sociétés progressent.

Depuis plusieurs années, la France a accompli des avancées significatives. Notre pays est devenu le premier en Europe pour l'attractivité des investissements étrangers, les levées de fonds se sont considérablement accrues notamment grâce au soutien de Bpifrance, le programme France 2030 et les dispositifs comme le CIR, le CII et le JEI continuent de jouer un rôle essentiel dans le soutien à notre tissu productif.

L'enquête #Innovation2025, conduite par le Comité Richelieu, le MEDEF et EPSA Innovation, confirme toutefois qu'il reste des marges de progression. Les entreprises expriment un besoin clair : plus de stabilité, plus de lisibilité, et une simplification durable de l'écosystème de l'innovation. Dans un contexte budgétaire et politique contraint, il est indispensable de préserver la confiance et la visibilité des acteurs économiques, afin de ne pas fragiliser les efforts entrepris depuis plusieurs années.

Ce rapport souligne également l'importance d'une approche collective. L'innovation repose sur un écosystème cohérent, où l'État, les collectivités, les chercheurs, les startups, les ETI et les grands groupes travaillent ensemble. Les initiatives comme la French Tech, les agences d'innovation dans la santé, la défense ou les transports vont dans le bon sens et nous devons les préserver.

La France dispose de nombreux atouts pour rester à la pointe dont ses talents et des infrastructures de recherche de haut niveau. Encore faut-il consolider ces forces par une politique publique stable et prévisible, au service de la croissance, de la compétitivité et de la souveraineté économique.

Ce sera notre boussole pour les prochains mois et les prochaines années.

6



*Paul Midy
Député*

Synthèse de l'Enquête

La French Tech : 12 ans après, un label dont les impacts positifs se font moins sentir

#innovation2025

Près de 52% des répondants font partie d'un territoire labellisé contre 26% en 2024 et 32% en 2023. 12% des répondants ne connaissent pas la French Tech (contre 21,90 % en 2024, 15,3% en 2023 et 13,5% en 2022). Parmi les répondants faisant partie de cet écosystème, 32% déclarent que le label a un impact positif sur leur entreprise (vs 48% en 2024, 54 % en 2023, 51% en 2022 et 59% en 2021).

Cet impact positif a davantage concerné leur activité sur le territoire national (72% contre 85% en 2024 et 60% en 2023) que leur activité à l'international (17% contre 13% en 2024 et 9% en 2023).

7

Les Agences d'innovation suscitent de l'intérêt, l'Agence de l'innovation de défense toujours en tête

39% des répondants travaillent en lien avec les secteurs de la défense et de la sécurité (contre 36% en 2024 et 27% en 2023), ils demeurent 29% comme en 2024 à travailler avec le monde de la santé (contre 32,1% en 2023) et 26% comme en 2024 et 2023 à travailler dans le monde des transports.

Pour la troisième fois, nous interrogeons les entreprises sur les agences d'innovation qui sont au nombre de trois en France : l'Agence de l'innovation de défense (AID) créée en 2018, l'Agence de l'innovation pour les transports (AIT), créée en 2021 et l'Agence de l'innovation de santé (AIS) créée en 2022.

L'enseignement est le suivant :

L'AID est la plus ancienne, la plus attractive et gagne du terrain. 44% (contre 35% en 2024 et 29% en 2023) des répondants la connaissent, parmi lesquels 40% (contre 49% en 2024 et 41% en 2023) déclarent avoir déjà travaillé avec elle. 45% (contre 43% en

Comité Richelieu & EPSA Innovation & MEDDEF

2024 et 39% en 2023) de l'ensemble des répondants envisagent de travailler avec elle dans un avenir plus ou moins proche.

L'AIT est la moins connue des agences d'innovation mais connaît une légère amélioration par rapport à l'année précédente. En effet, 11% des répondants (contre 7% en 2024 et 5% en 2023) la connaissent, parmi lesquels 17% (contre 23% en 2024 et 24% en 2023) déclarent avoir déjà travaillé avec elle. 20,51% de l'ensemble des répondants envisagent de travailler avec elle dans un avenir plus ou moins proche.

L'AIS est la plus jeune et connaît un rebond de notoriété, 21% des répondants la connaissent (contre 11% en 2024 et 13% en 2023), parmi lesquels 17% (contre 15% en 2024 et 26% en 2023) déclarent avoir déjà travaillé avec elle. 25% (contre 26% en 2024 et 29% en 2023) de l'ensemble des répondants envisagent de travailler avec elle dans un avenir plus ou moins proche.

Une proportion non négligeable des entreprises envisage de travailler avec les agences d'innovation. Sans aucun doute, celles-ci suscitent un intérêt.

8

La commande publique innovante : une évolution lente qui appelle acculturation et accélération

Les achats de l'État : des marges de progression pour se faire connaître par les entreprises innovantes

57% (contre 55% en 2024 et 50% en 2023) des répondants estiment que l'accès à la commande publique de l'État est difficile quand 11% (contre 10% en 2024 et 2023) estiment qu'il est assez facile ou très facile. On note que 32% (contre 35% en 2024 et 41% en 2023) des répondants ne se prononcent pas.

Comme en 2024, 8% des répondants (contre 10% en 2023) ont connaissance de l'existence du correspondant PME de la DAE qui leur permet d'en savoir plus sur les opportunités offertes par la commande publique pour les PME.

5% des répondants (contre 1% en 2024 et 3% en 2023) connaissent le portail APProch. Ils sont 37% (contre 33% en 2024 et 20% en 2023) à connaître PLACE. Parmi ceux qui connaissent PLACE, ils sont 62% (contre 64% en 2024 et 59% en 2023) à l'avoir utilisé pour s'informer des marchés publics dans leur secteur d'activité ou dans leur région.

L'achat public d'innovation : une évolution positive mais modeste

22% contre 9% en 2024 et 5%, déclarent avoir été ou être titulaire d'un partenariat d'innovation. Enfin, on note que 13% des répondants (contre 7% en 2024, 2023 et 2022) se déclarent être titulaires des marchés innovants de moins de 100 000€ hors taxes.

Les dispositifs fiscaux : besoin de stabilité

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), n°1 au classement des dispositifs les plus utilisés par les entreprises innovantes françaises, il suscite une moindre peur du contrôle que dans le passé.

58% (contre 57% en 2024 et 52% en 2023) des entreprises ayant répondu au questionnaire en 2025 sont bénéficiaires du CIR.

9

Il semble que le CIR soit plus difficile à obtenir qu'il y a quelques années (définition des activités de recherche plus stricte). Une entreprise qui s'est vue redressée lors d'un contrôle récent a moins envie de retenter une déclaration.

Cette édition 2025, dans la lignée des rapports précédents, montre que le niveau de connaissance du dispositif CIR est stable. Cependant, un frein reste prédominant : le manque de temps et/ou de ressources humaines, qui explique pour 25% (contre 27% en 2024 et 17% en 2023) des cas que les entreprises qui pourraient en bénéficier ne le font pas. Enfin, la peur du contrôle fiscal est toujours présente mais dans de plus faibles proportions. Elle était en hausse de plus de 2 points entre les résultats de l'étude 2022 et 2023, elle augmente encore en 2024 (5,74% contre 5,07% en 2023), et elle est encore de 3,70% en 2025.

Le Crédit d'Impôt Innovation (CII) conforte sa place auprès du CIR

S'agissant du CII, 68% (contre 65% en 2024 et 64% en 2023) des répondants déclarent le connaître. Comme en 2024, 24% en bénéficient en parallèle du CIR (contre 16,5% en 2023) et également comme en 2024, 4% en bénéficient en remplacement du CIR (contre 3% en 2023).

Le statut de jeune entreprise innovante : un impact positif significatif pour les entreprises concernées

Parmi les 69% des entreprises qui connaissent le dispositif (contre 82% en 2024), 22% sont bénéficiaires du statut JEI (contre 33% en 2024, 30% en 2023 et 36% en 2022).

Parmi ceux qui en bénéficient, **85%** estiment que le dispositif a eu un impact significatif sur leur activité (90% en 2024, 96% en 2023, 72% en 2022 et 81% en 2021). Ces chiffres confirment la pertinence de ce dispositif.

Plan de relance, financement et recherche collaborative : un souhait de soutien et de stabilité

La nécessité du soutien de la puissance publique s'exprime à travers un chiffre : 57% des entreprises (contre 64% en 2024 et 66% en 2023) indiquent avoir des projets d'investissement qui dans les 12 prochains mois pourraient nécessiter une aide du plan France 2030.

Par ailleurs, on note que la majorité des répondants souhaite encore intensifier ses moyens et dépenses de R&I bien que ce chiffre soit en diminution continue depuis 2021 où ils étaient 75% pour atteindre 54% en 2025.

10

Intensifier : **54%** (53% en 2024, 57,4% en 2023, 60% en 2022 et 75% en 2021)

Stabiliser : **38%** (36% en 2024, 31,1% en 2023, 33% en 2022 et 19% en 2021)

Réduire : **8%** (11% en 2024, 12% en 2023, 7% en 2022 et valeur nulle pour 2021)

Les entreprises continuent à peu recourir à la recherche collaborative. Lorsque l'on interroge les entreprises sur leurs souhaits de réaliser la recherche collaborative

25 % n'envisagent toujours aucun partenariat et elles ne sont qu'une petite minorité à solliciter des acteurs publics pour conduire leur projet de recherche

Pour réaliser de la recherche collaborative, sollicitez-vous des acteurs :

Publics : **6,33%** (6,36% en 2024, 6,6% en 2023, 10% en 2022)

Privés : **13%** (10% en 2024, 12,7% en 2023, 8% en 2022)

Les deux : **55%** (50% en 2024, 47,5% en 2023, 52% en 2022)

Aucun : **25%** (34% en 2024, 33% en 2023, 30% en 2022)

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier les entrepreneurs innovants de France (startups, PME, ETI) d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire de cette étude sur l'innovation et de nous avoir fait part de leurs remarques.

Nous remercions tout particulièrement Stéphane Piednoir, Sénateur, Président de l'OPECST, ainsi que Paul Midy, Député, pour avoir accepté de préfacer cette étude.

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires qui ont très largement diffusé l'enquête dans leurs réseaux respectifs et ont permis son rayonnement :

- l'Agence de l'innovation de défense
- l'ANRT
- APIDIM
- ASTECH Paris Région
- EDEN Cluster
- le GICAN
- la Direction des achats de l'Etat
- Hub France IA
- NAE
- Le Réseau des Carnot
- le SNESE
- Polepharma
- le SNITEM
- Seine Normandie Agglomération
- Kalder
- Numa Avocats
- Valians

Pour finir, nous remercions les équipes du **Comité Richelieu, d'EPSA Innovation et du MEDEF** qui ont très activement contribué à l'élaboration de cette étude.



En partenariat avec :



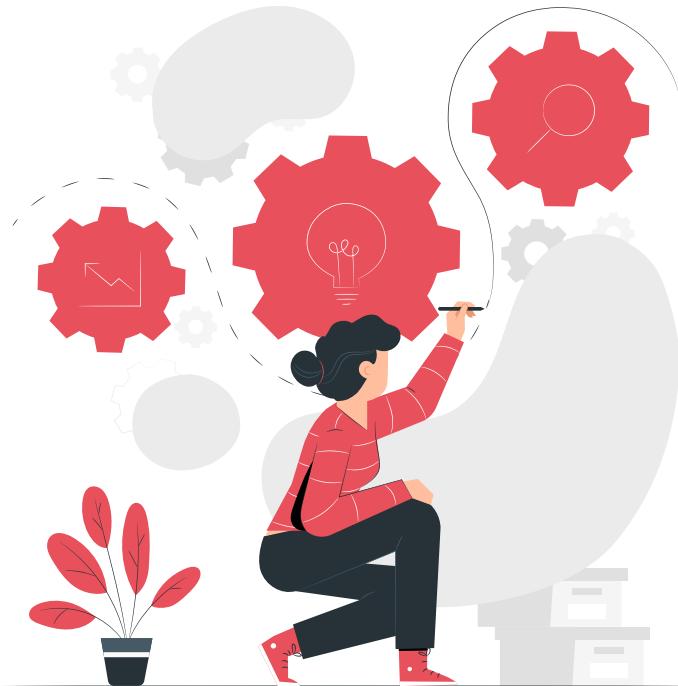
Polepharma



Kalder

NUMA
AVOCATS

VAlians
avocats



Contacts

+33 6 44 23 53 99

www.comite-richelieu.org

in

33 (0)1 53 59 19 19

www.medef.com

in

+33 1 55 95 80 08

www.sogedev.com

in